

Une nouvelle offre « *auboutdufil* » aux collectivités locales : La veille quotidienne

A qui s'adresse cette offre au sein des collectivités ?

Aux responsables en charge des actions de solidarité auprès des personnes âgées ou handicapées vivant seules.

Pourquoi la veille quotidienne *auboutdufil* ?

Parce que, dans certains cas, la téléassistance ne convient pas.

En parallèle de son offre d'écoute conviviale, *auboutdufil* propose un service automatique de veille, simple et efficace. Chaque jour, un coup de fil est donné à la personne abonnée à l'heure qu'elle a choisi pour s'assurer qu'elle va bien.

Lorsque la personne appelée ne décroche pas ou lorsqu'elle ne confirme pas que tout va bien en tapant sur les touches demandées du combiné, alors nous appelons immédiatement un proche contact pour le prévenir, lui signaler l'anomalie.

Ainsi, par exception, lorsqu'un appelé ne répond pas, la personne référente (un proche ou une personne de la mairie) est prévenue.

Un nouveau service original *auboutdufil*

auboutdufil a développé ce service pour les personnes vivant seules, qui vous permet de veiller sur elles à distance, 365 jours par an, et d'être prévenu par mail, téléphone ou sms en cas d'anomalie.

Ce service n'est pas exclusif des actions de solidarité menées par d'autres associations.

L'intérêt de l'offre *auboutdufil*

- L'offre d'*auboutdufil* est tarifée dans un cadre associatif
 - Actuellement sur la base de 30 appels par mois, la contribution demandée est de 6 euros par mois et par personne. C'est-à-dire moins de 20 cts par appel.
 - Il n'y a pas d'autres investissements ou charges pour la collectivité.

- La transparence du partenariat
 - Un suivi quantitatif et qualitatif est proposé selon une périodicité mensuelle.
 - La collectivité conserve la maîtrise des opérations conduites pour son compte.